



## **BILAN DE CONCERTATION PREALABLE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE CLOTRONS**

**DU 24/04/2023 AU 10/05/2023**

**COMMUNE DE :**

Saint-Hilaire – (03)



## Table des matières

<b>L'organisation de la concertation préalable.....</b>	<b>2</b>
Le cadre réglementaire de la concertation préalable .....	2
Le dispositif d'annonce .....	4
Le dispositif d'information .....	7
Le dispositif de participation du public .....	9
Le calendrier synthétique de la concertation préalable .....	11
<b>La participation du public .....</b>	<b>12</b>
L'analyse quantitative de la participation .....	12
L'analyse thématique de la participation et les réponses du porteur de projet .....	12
<b>Les enseignements de la concertation.....</b>	<b>15</b>
Sur la participation du public.....	15
Sur le projet .....	15
<b>Annexes .....</b>	<b>16</b>
Constat d'affichage de l'avis de concertation préalable en Mairie et sur le site d'implantation du projet.....	16
Constat de publication de l'avis de concertation préalable sur le site internet du projet.....	20
Constat de publication du dossier de concertation préalable sur le site internet du projet.....	21
Publication de l'avis de concertation préalable dans L'Aurore du Bourbonnais .....	22
Publication de l'avis de concertation préalable dans Montagne Centre .....	23

# L'organisation de la concertation préalable

## Le cadre réglementaire de la concertation préalable

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales d'un projet ainsi que de ses impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet de ne pas le réaliser.

Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Cette concertation préalable constitue donc un mode de participation du public en amont d'un projet : avant le dépôt d'une demande d'autorisation.

La publicité de l'avis de concertation doit se faire 15 jours avant la tenue de cette concertation qui doit durer 15 jours minimum.

A l'issue de la concertation un bilan doit être rédigé ainsi qu'un rapport du porteur de projet précisant les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte de la concertation.

Ces documents doivent être rendus publics.

Il existe plusieurs types de concertation préalable : la concertation préalable au titre du code de l'urbanisme et celle au titre du code de l'environnement.

La concertation préalable « code de l'environnement » a été créée par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 dite « sur la démocratisation du dialogue environnemental ». Ses modalités d'application sont précisées par le décret n°2017-626 du 25 avril 2017. Ces textes ont été repris aux articles L. 120-1 et suivants et R. 120-1 et suivants du code de l'environnement.

Ses modalités d'application sont précisées par le décret n°2017-626 du 25 avril 2017. Ces textes ont été repris aux articles L. 120-1 et suivants et R. 120-1 et suivants du code de l'environnement.

Ce décret renforce la procédure de concertation préalable facultative pour les projets assujettis à évaluation environnementale et ne donnant pas lieu à saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Le responsable du projet ou maître d'ouvrage peut donc prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable volontaire.

Les objectifs du nouveau dispositif de concertation préalable sont énoncés par le nouvel article L.120-1 du CE.

Il s'agit de permettre au public :

- D'accéder aux informations pertinentes permettant une participation effective du public ;
- De demander la mise en œuvre d'une procédure de participation (dont les conditions sont précisées par les articles suivants)
- De disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions ;
- D'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation ou d'approbation des projets visés.

Comme le précise l'article L. 121-15-1 CE, la concertation préalable « code de l'environnement » permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent, ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre.

Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable ; c'est-à-dire de l'éventualité d'organiser une enquête publique ou une mise à disposition du public par voie électronique.

## Le dispositif d'annonce

### Avis de concertation préalable

L'avis de concertation préalable a été imprimé en format A2 pour les mairies de Saint Hilaire (03440) et Buxières les Mines (03440). La commune de Buxières les Mines est située dans un rayon de 200 mètres par rapport au contour de la zone d'implantation potentielle.

Cet avis a été affiché le 29 mars 2023, soit plus de 15 jours avant le début de la concertation préalable aux communes suivantes : Saint Hilaire (03440) et Buxières les Mines (03440)



Déposé  
le 29 MARS 2023

## AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

visé à l'article R. 121 -19 du code de l'environnement



Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France, via une société de projet à créer, la CPES CLOTRONS, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du 24 avril au 10 mai 2023 inclus pour son projet de parc solaire « Clotrons » sur la commune de Saint-Hilaire.

Le présent projet aura une puissance installée de 8 MWc et sera composé de 14860 panneaux solaires approximativement, ainsi que de 1 poste de livraison.

Le projet pourrait alimenter l'équivalent de la consommation annuelle de 4 300 personnes, et éviter environ 2 300 tonnes de CO2 annuellement.

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dossier sur le site internet [qenergy.france/clotrons/](http://qenergy.france/clotrons/) ou encore en mairie de Saint-Hilaire où sera mis à disposition le dossier de concertation.

Le public pourra également adresser à la CPES CLOTRONS ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : [R-solaire@qenergyfrance.eu](mailto:R-solaire@qenergyfrance.eu)

Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable Clotrons - Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

Q ENERGY France  
À l'attention de Mme Sylvie FRANCOIS  
Le Patis  
35-37 rue Louis Guérin  
69100 Villeurbanne

Un registre sera également laissé à disposition, en mairie de Saint-Hilaire et sera accessible aux horaires d'ouverture : Du lundi au mardi : de 08h30 à 12h30 ; Le mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 ; Du jeudi au vendredi : de 08h30 à 12h30.

[info@qenergyfrance.eu](mailto:info@qenergyfrance.eu) [qenergy.eu](http://qenergy.eu)

D. L. 0 1

### Illustration de l'avis de concertation public affiché en mairie

L'ensemble des preuves d'affichage est présenté en annexe.

## Publicité légale dans les journaux

L'avis de concertation préalable a été relayé sous la forme d'un encart dans les annonces légales de la presse quotidienne régionale.

Cet avis a été publié le 31 mars 2023, soit plus de 15 jours avant le début de la concertation préalable dans les publications suivantes : L'Aurore du Bourdonnais et Montagne Centre.

**AVIS DE CONCERTATION  
PRÉALABLE**  
Société Q Energy France  
REY Axelle - Cheffe de Projets Solaires  
PIEGAY Gaëlle  
Chargée d'affaires environnement  
fr-solaire@qenergyfrance.eu  
La concertation préalable sur le projet de centrale photovoltaïque au sol « Clotrons », situé à l'est de la commune de Saint-Hilaire, aura lieu du 24 avril au 10 mai.  
Un dossier de présentation du projet solaire ainsi qu'un registre sont tenus à disposition du public à compter du 24 avril en Mairie de Saint-Hilaire 03440, 1 Rue de la Poste.  
Ces informations sont disponibles sur le site internet : <https://qenergy.eu/france/fr/clotrons/>  
Vous êtes également invités à venir prendre connaissance de ce projet lors de la permanence publique qui aura lieu le 2 mai de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30 en Mairie de Saint-Hilaire, 03440, 1 rue de la Poste.  
18803

**ANNONCES LÉGALES  
ET ADMINISTRATIVES**

Société Q Energy France

**AVIS DE CONCERTATION  
PREALABLE**

REY Axelle - Cheffe de Projets Solaires  
PIEGAY Gaëlle - Chargée d'affaires environnement  
fr-solaire@qenergyfrance.eu  
La concertation préalable sur le projet de centrale photovoltaïque au sol « Clotrons », situé à l'est de la commune de Saint-Hilaire, aura lieu du 24 avril au 10 mai.  
Un dossier de présentation du projet solaire ainsi qu'un registre sont tenus à disposition du public à compter du 24 avril en Mairie de Saint-Hilaire 03440, 1 Rue de la Poste.  
Ces informations sont disponibles sur le site internet : <https://qenergy.eu/france/fr/clotrons/>  
Vous êtes également invités à venir prendre connaissance de ce projet lors de la permanence publique qui aura lieu le 2 mai de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30 en Mairie de Saint-Hilaire, 03440, 1 rue de la Poste.

206872

### Photos des encarts d'annonces légales

L'ensemble des preuves d'affichage est présenté en annexe.

## Flyer

Un flyer d'invitation au format A5 a été distribué à environ 300 exemplaires dans toutes les boîtes aux lettres de la commune d'implantation, à savoir Saint-Hilaire (03440).

Le flyer visait à informer les habitants de la tenue de la concertation préalable, et plus spécifiquement les inviter à participer à la permanence d'information.

Ce flyer a été distribué entre le vendredi 31 mars et le lundi 03 avril 2023 par l'ESAT de Saint-Hilaire dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. La distribution a eu lieu plus de 15 jours avant le début de la concertation préalable.

Ce document a également été mis à disposition du public dans la mairie de Saint Hilaire.



## AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

### Projet solaire Clotrons

Q ENERGY France vous informe qu'un dossier de présentation du projet photovoltaïque « Clotrons » est disponible en Mairie de Saint-Hilaire ainsi que sur le site internet :

<http://qenergy.eu/france/fr/clotrons/>

Vous êtes invités à venir en prendre connaissance :



Disponible du 24 avril au 10 mai 2023



Mairie de Saint Hilaire  
1 Rue de la Poste, Saint-Hilaire, 03440



Une permanence publique se tiendra le 2 mai de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30 à la Mairie de Saint-Hilaire.

Un registre est mis à votre disposition en Mairie de Saint-Hilaire pour y recueillir toutes vos observations sur le projet.

[info@qenergyfrance.eu](mailto:info@qenergyfrance.eu)

[qenergy.eu](http://qenergy.eu)



### Flyer d'invitation

#### Site Internet dédié au projet

Un site Internet dédié au projet ([qenergy.eu/france/fr/projets/clotrons/](http://qenergy.eu/france/fr/projets/clotrons/)) a été mis en ligne le 28 mars 2023. Organisé en plusieurs rubriques, il permet au plus grand nombre de se familiariser avec les enjeux relatifs à la transition énergétique et au projet.

Le site Internet a été consultable pendant toute la durée de la concertation. Une rubrique spécifique rappelait les dispositifs d'annonce, d'information et de participation lors de la concertation préalable.

Le site Internet a été mis à jour pour la concertation préalable. Un bandeau a été publié pour informer les visiteurs de la tenue de la concertation.

Sur le site internet les éléments ci-dessous étaient disponibles :

- Un résumé des chiffres/éléments clés du projet
- L'avis de concertation préalable
- Le dossier de concertation préalable
- La présentation de l'équipe projet
- Le planning des prochaines étapes
- Les coordonnées des personnes à contacter en cas de questions relatives au projet

## La concertation, au coeur du projet

Q ENERGY s'est engagé à maintenir un haut niveau d'échange avec les premiers concernés par le projet : les riverains et leurs élus.

Dans le cadre de l'application de l'article 6-4 de la Convention d'Aarhus et de l'article L.120-1 du CE en date du 15 novembre 2021, une période de 15 jours de concertation préalable au projet « Clotrons » va être ouverte à partir du 24 avril 2023.

Ainsi, pour plus d'informations sur le projet, pour poser vos questions ou émettre des suggestions, rendez-vous sur l'onglet contact, ou consultez le registre en mairie de Saint-Hilaire (aux horaires d'ouverture), du 24 avril au 10 mai 2023.

Une permanence publique sera également mise en place le 2 mai 2023 de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30 à la Mairie de Saint-Hilaire.

*Impression d'écran du site projet durant la concertation préalable*

## Le dispositif d'information

### Le dossier de concertation préalable

Q ENERGY France a rédigé un dossier de concertation préalable présentant le cadre de la concertation, ainsi que les caractéristiques et enjeux du projet solaire « Clotrons »

Une version numérique du dossier de concertation était consultable sur le site Internet du projet ([qenergy.eu/france/fr/projets/clotrons/](https://qenergy.eu/france/fr/projets/clotrons/)) à la rubrique « Consultez le dossier de concertation préalable ».

### Actualités

#### En route vers le dépôt !

La demande de permis de construire devrait être déposée en Mairie de Saint-Hilaire à l'été 2023. La demande sera ensuite instruite par un service de la Direction Départementale des Territoires qui consultera les différents services de l'Etat. Plusieurs mois d'instruction seront nécessaires avant d'organiser l'enquête publique, dernière étape avant l'obtention du permis de construire. Une phase de financement et de préparation du chantier s'en suivra afin de débiter les travaux en 2025-2026 en vue d'une mise en service industrielle du parc solaire en 2026.

Consultez l'[avis de concertation préalable](#).

Consultez le [dossier de concertation préalable](#).

---

*Impression d'écran du site projet durant la concertation préalable*

Par ailleurs, pendant toute la durée de la concertation, ce dossier a été mis à la disposition du public en version papier dans la mairie de la commune où est située la zone d'implantation potentielle : Saint-Hilaire (03440). Il était consultable aux horaires d'ouverture habituels de la mairie.

Il a également été présenté au public lors d'une permanence d'information.



DÉPARTEMENT Allier 03  
COMMUNE Saint-Hilaire

### Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à : *Projet d'installation d'un parc photovoltaïque au sol*

Lieu de la concertation : *Saint-Hilaire*

réf. 501 071

Berger Levraut

Photo du registre disponible en mairie

## Le dispositif de participation du public

### La permanence

Une permanence d'information a été organisée lors de la concertation préalable :

- La permanence s'est tenue de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30 le 02 mai 2023 en mairie de Saint-Hilaire (03440). Deux personnes se sont déplacées et ont ainsi pu échanger avec l'équipe projet Q ENERGY.



**Projet solaire Clotrons : Simulations paysagères**

Les enjeux les plus élevés se concentrent au niveau des habitations au nord du site.



**Projet solaire Clotrons : Inventaires naturalistes**



Vue actuelle du site d'étude

**Les invertébrés :**  
16 espèces de papillons, 15 espèces d'orthoptères et 13 espèces d'odonates, aucune espèce protégée n'a été identifiée. Les enjeux sont très faibles à faibles, sauf pour la mare avec des enjeux modérés.

**Les amphibiens :**  
4 espèces et 1 complexe ont été observés. La mare présente un enjeu fort.

**Les chiroptères :**  
7 espèces ont été contactées. Le boisement au sud-ouest présente un enjeu fort.

**L'avifaune :**  
46 espèces d'oiseaux ont été inventoriées en période de nidification avec des enjeux très faibles à faibles. Le peuplement monospécifique densement planté offre très peu de possibilité à d'installation.

**Les reptiles :**  
4 espèces de reptiles inventoriées. Le site présente des enjeux très faibles à faibles.

**La flore et les habitats :**  
Aucune espèce ou habitat d'intérêt n'a été inventorié sur le site. Des zones humides sur critères pédologiques ont été repertoriées.

Les enjeux les plus élevés se concentrent au niveau de la mare et des boisements au sud-ouest.

**Les autres mammifères :**  
5 espèces de mammifères ont été observées sur le site. Les enjeux sont très faibles.



MARE PROTÉGÉE SUR LE SITE D'ÉTUDE



Vue du projet en l'absence de conservation de la frange boisée (solution non envisagée)



**Prise en compte des enjeux dans la conception du projet :**

- 1 : Évitement de la mare
- 2 : Évitement des boisements qui présentent les enjeux les plus élevés pour les chauves-souris notamment



Vue du projet avec conservation de la frange boisée (solution envisagée)




Affiches sur les enjeux paysagers et naturalistes présentées en mairie de Saint-Hilaire durant la permanence

Cette permanence était tenue par deux membres de l'équipe projet. Ce temps permettait à la fois aux participants de s'informer sur le projet et de contribuer par voie orale et/ou grâce au registre papier mis à disposition du public à cette occasion.

Plusieurs documents étaient mis à disposition :

- Sur Q ENERGY France : plaquette de présentation.
- Sur le projet : panneau d'exposition, dossier de concertation, photomontages

### **Le registre papier**

Un registre papier a été mis à disposition dans la mairie de Saint-Hilaire située au sein de la zone d'implantation potentielle. Ce registre a permis aux habitants de pouvoir s'exprimer librement par voie écrite sur le projet.

Ce registre papier était disposé à proximité du dossier de concertation.

### **Les courriers papiers et numériques**

Les habitants pouvaient également s'exprimer par courrier papier ou numérique.

Un courrier pouvait être adressé à l'adresse suivante : 35/37 rue Louis Guérin – Le Patio – 69100 Villeurbanne

Les coordonnées téléphoniques et le mail de la Responsable Régionale et de la Chargées d'Affaires environnement ont été indiqués sur l'ensemble des documents d'annonce et d'information sur le projet. Les habitants avaient ainsi la possibilité de prendre contact avec certains membres de l'équipe projet afin de contribuer à la concertation préalable.

## Le calendrier synthétique de la concertation préalable

Mise à disposition des données du projet en mairie de Saint-Hilaire et sur le site internet du projet

- **Mars 2023**  
Affichage sur site, en Mairie, publications dans les journaux, mise en ligne du site du projet et création de flyers
- **24 avril 2023**  
Début de la concertation préalable
- **02 mai 2023**  
Permanence d'informations de 10h à 12h et de 14h à 16h30
- **10 mai 2023**  
Fin de la concertation
- **Mai 2023**  
Bilan de la concertation

# La participation du public

## L'analyse quantitative de la participation

Les tableaux et graphiques ci-dessous visent à analyser de manière chiffrée la participation du public durant toute la concertation préalable.

### L'utilisation des moyens de participation

Moyens de participation	Nombre de contributions
Permanence du 02 mai 2023	1
Registre papier en mairie de Saint-Hilaire	0
Courrier papier	0
Courrier numérique (e-mail)	1
Appel téléphonique	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>

Il ressort de cette concertation que la participation a été très faible. Les échanges par mail et en présentiel ont été privilégiés.

## L'analyse thématique de la participation et les réponses du porteur de projet

Thème	Nombre de contributions
Thème 1 : risque de foudre	1
Thème 2 : impacts environnementaux et mesures associées	1
Thème 3 : choix du site	1
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>

3 thèmes émergent des contributions recueillies. En moyenne, chaque contribution aborde 1 à 2 thèmes.

## Thème 1

Nombre de contributions abordant le thème : 1

« Est-ce qu'il existe des systèmes anti-foudres sur les parcs photovoltaïques ? »

### La réponse de Q ENERGY France

La centrale est équipée de parafoudres afin de protéger l'installation électrique contre les surtensions liées à un coup de foudre.

## Thème 2

Nombre de contributions abordant le thème : 1

« J'aimerais en savoir plus sur les impacts environnementaux du projet : arbres coupés, espèces déplacées, etc... et quelles sont les mesures de prévention, d'atténuation, de correction et de compensation environnementale que vous avez prévues dans votre gestion. »

### La réponse de Q ENERGY France

Les premières mesures appliquées dans le cadre du projet sont des mesures d'évitement, tout d'abord dans le choix du site d'implantation puis dans la définition de la zone d'implantation du projet au sein du site. En effet, le projet s'installe sur un site dégradé et anthropisé, en dehors des zonages environnementaux (cf thème 3). Concernant l'implantation sur le site d'étude, un retrait a été appliqué vis-à-vis :

- Des lignes électriques et de la topographie
- Des enjeux de pollution avec l'installation de fondations hors-sol
- Des enjeux paysagers au nord, à l'est et au sud du site
- De la plupart des zones humides identifiées
- Du boisement à enjeux pour les chauves-souris
- De la mare et de son fossé à enjeux pour les amphibiens et les insectes

Afin de favoriser la biodiversité autour du site et limiter les perceptions visuelles du parc depuis les habitations et la route, Q ENERGY maintiendra une frange boisée en bordure nord et nord-est du projet.

En complément des mesures d'évitement, des mesures de réduction sont d'ores et déjà envisagées, elles ont été présentées dans le dossier de concertation :

- Calendrier travaux
- Entretien écologique du site
- Plantation de haie
- Prévention des pollutions

L'analyse des impacts et les mesures associées sont en cours de réalisation par les bureaux d'études experts pour chaque thématique. L'ensemble des mesures seront détaillées dans l'étude d'impact. Dans le cas où les mesures d'évitement et de réduction ne permettraient pas d'obtenir des impacts résiduels non significatifs, des mesures de compensation seront proposées.

### Thème 3

Nombre de contributions abordant le thème : 1

« J'aimerais également savoir pourquoi il a été décidé d'installer le projet dans une zone forestière alors que les prairies abondent ; quels critères de sélection du site ont été pris en compte ? »

#### La réponse de Q ENERGY France

Le guide 2020 de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les centrales solaires au sol ont été rédigé et cosigné par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Ce guide ainsi que le cahier des appels d'offre de la Commission de régulation de l'énergie nous invitent à identifier et développer des projets d'énergie renouvelables sur des terrains déjà artificialisés et dégradés.

Ces sites sont les lieux d'implantation privilégiés des centrales photovoltaïques. Les recherches de Q ENERGY se base sur de l'analyse cartographique et un contact constant avec les acteurs du territoire. Les terrains identifiés sont notamment des anciens sites ICPE, des anciennes carrières, des anciennes mines, des délaissés d'infrastructures, etc. Les enjeux environnementaux représentent un point d'attention primordial dans la démarche de choix du site.

L'analyse territoriale menant au choix du site de **Clotrons sur la commune de Saint-Hilaire dans l'Allier** sera détaillée dans l'étude d'impact, elle est synthétisée ci-dessous. Cette analyse a commencé par l'étude des enjeux naturels présent sur la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA).

Après une analyse du SRADDET de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Q ENERGY a choisi de privilégier le département de **l'Allier** pour le développement de projets solaires car il ne présente pas de parc naturel régional ni de cœur de parc national. Une analyse des ZNIEFF de l'Allier a été menée puis, parallèlement à celle-ci, les Zones à dominante humide ont également été analysées. La superposition de ces enjeux a mené Q ENERGY à orienter sa prospection sur la moitié ouest du département. La prospection basée sur les enjeux naturalistes pressentis avec les données disponibles a conduit Q ENERGY à étudier plus en détail le territoire de la **Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais**. 8 sites potentiels ont été étudiés sur cette communauté de communes. Parmi les sites identifiés, certains sont encore en exploitation, d'autres présentent des enjeux naturels et/ou paysagés trop importants.

**Il ressort de cette analyse que le seul site étudié, pertinent pour l'implantation d'un projet photovoltaïque au sol est celui de Saint-Hilaire. En effet, cet ancien site industriel, situé en dehors des zonages environnementaux est cohérent avec les objectifs de l'État tout en respectant les critères de conformité réglementaire, environnementale et patrimoniale.**

# Les enseignements de la concertation

## Sur la participation du public

*La concertation préalable a permis :*

- *Au public de connaître, de comprendre et de s'exprimer sur les propositions de Q ENERGY France sur l'implantation d'une centrale solaire de production électrique ;*
- *A Q ENERGY France d'avoir un éclairage sur les attentes et les questionnements des habitants du territoire.*

*Q ENERGY France note une faible participation avec 1 participant aux rencontres physiques et 1 contribution recueillie. Il est à noter que le dispositif d'annonce, d'information et de participation proposée lors de la concertation préalable a été bien accueilli et n'a aucunement été remis en question. Il est à signaler également que les riverains des hameaux les plus proches du projet avaient déjà été rencontrés et/ou informés en amont de cette concertation préalable. En effet, une campagne de porte à porte permettant de présenter le projet a été réalisée notamment dans le hameau "La cité" à proximité immédiate de l'implantation du projet en janvier et mars 2023. Les élus de la commune Saint-Hilaire sont également bien au courant du projet puisqu'une présentation du projet photovoltaïque a été réalisé à destination du conseil municipal en janvier 2023. De plus, la commune limitrophe accueille déjà un projet photovoltaïque, les habitants de Saint Hilaire sont donc familiers de ce type d'installation.*

## Sur le projet

*Les principales préoccupations exprimées concernant les thèmes du risque de foudre, des impacts environnementaux et du choix du site d'implantation.*

*Confortée par l'ensemble des actions de dialogue territorial menées depuis le lancement du projet et les contributions recueillies lors de la concertation préalable, Q ENERGY France conduira des études ultérieures sur le projet. Celles-ci viseront notamment à optimiser la prise en compte des enjeux environnementaux en prenant en compte les besoins exprimés lors de la concertation préalable.*

*Q ENERGY France souhaite poursuivre le dialogue entamé avec les parties prenantes du territoire, et détaillera les impacts et mesures du projet vis-à-vis de ces thématiques soulevées dans l'étude d'impact du projet.*

*Ce bilan sera rendu public en étant transmis aux mairies des communes concernées et mis à disposition en libre accès sur le site du projet ([qenergy.eu/france/fr/projets/clotrons/](https://qenergy.eu/france/fr/projets/clotrons/)).*



# Annexes

## Constat d'affichage de l'avis de concertation préalable en Mairie et sur le site d'implantation du projet

<p>Société Civile Professionnelle <b>Laurent VERNE</b> <b>Alice AUBERTIN</b></p> <p>Commissaires de Justice Associés Huissiers de Justice Associés</p> <p>1, Rue Jean Jaurès 03200 VICHY</p> <p>☎ 04.70.98.22.61</p> <p><a href="mailto:scp.verne.auberlin@huissier-justice.fr">scp.verne.auberlin@huissier-justice.fr</a></p> <p><u>IBAN Compte Affecté</u></p> <p>CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE</p> <p>FR76 1680 6088 2029 8993 4600 196 Code BIC : AGRIFRPP688</p> <p>Membre du réseau</p>	<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DE CONSTAT</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, ET LES QUATRE AVRIL, SEPT AVRIL et DOUZE AVRIL,</u></b></p> <p><b>A LA DEMANDE DE :</b></p> <p><b><u>Q ENERGY FRANCE</u></b> SASU inscrite au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON sous le numéro 423 379 338, dont le siège social est situé 330, rue du Mourelet en AVIGNON (84000), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social,</p> <p>Élisant domicile en mon étude,</p> <p>Qui nous a exposé nous requérir aux fins de constater la réalité et l'actualité de l'affichage public d'un avis de concertation préalable dans le cadre de son projet de parc solaire « Clotrons » sur la commune de 03 SAINT HILAIRE ;</p> <p>Déférant à cette réquisition,</p> <p><b><u>Nous, Société Civile Professionnelle Laurent VERNE et Alice AUBERTIN, Commissaires de Justice Associés à la résidence de VICHY (Allier), y domiciliée 1, Rue Jean Jaurès, Maître Laurent VERNE soussigné,</u></b></p> <p>Certifie m'être transporté <b><u>le quatre avril deux mille vingt-trois</u></b> sur la commune de 03440 SAINT HILAIRE, où étant j'ai pu procéder aux constatations suivantes ;</p> <p>Me trouvant plus précisément au-devant de <b><u>la Mairie locale, 1 rue de la Poste en ladite commune</u></b>, à quinze heures quinze, je constate la présence, sur le panneau d'affichage extérieur prévu à cet effet, bien lisible et visible par les passants, d'une affiche de format type A3 portant les mentions suivantes : (voir photos 1 et 2 ci-après annexées) :</p> <p>« <b>AVIS DE CONCERTATION PREALABLE</b> Visé à l'article R.121-19 du code de l'environnement Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France, via une société de projet à créer, la CPES CLOTRONS, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du 24 avril au 10 mai 2023 inclus pour son projet de parc solaire « Clotrons » sur la commune de Saint-Hilaire. Le présent projet aura une puissance installée de 8MWc et sera composé de 14950 panneaux solaires approximativement, ainsi que de 1 poste de livraison. Le projet pourrait alimenter l'équivalent de la consommation annuelle de 4300 personnes, et éviter environ 2300 tonnes de CO2 annuellement. Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier sur le site internet <a href="http://qenergy.eu/france/fr/clotrons/">qenergy.eu/france/fr/clotrons/</a> ou encore en mairie de Saint-Hilaire où sera mis à disposition le dossier de concertation. Le public pourra également adresser à la CPES CLOTRONS ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : <a href="mailto:fr-solaire@qenergyfrance.eu">fr-solaire@qenergyfrance.eu</a> Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable Clotrons-Observations ». Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante : Q ENERGY France A l'attention de Mme Sylvie FRANCOIS Le Patio 35-37 rue Louis Guérin 69100 VILLEURBANNE Un registre sera également laissé à disposition, en mairie de Saint Hilaire et sera accessible aux horaires d'ouverture : Du lundi au mardi : de 08h30 à 12h30 ; Le mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ; du jeudi au vendredi : de 08h30 à 12h30. <a href="mailto:info@qenergyfrance.eu">info@qenergyfrance.eu</a>    qenergy.eu    Qenergy ».</p>
---	--

**ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE**  
C6557  
**EXPÉDITION**

COUT ACTE	
EMBOULMENT ART. R444-3	340,00
D.E.P. Art. AM4-15 TRANSPORT	7,67
HT	347,67
TVA 20,00 %	66,53
<b>TTC</b>	<b>414,20</b>

A la suite, je me transporte, sur la route départementale 11, entre les rues des Jardins et des Morelles en la même commune ;

Là étant plus précisément à hauteur du point GPS 46°29'49.3"N 2°59'42.6"E, en bordure de la parcelle 577, je constate la présence d'un panneau de format A2 parfaitement lisible et visible, et portant strictement les mêmes mentions que celui vu au-devant de la Mairie, avec en sus et in fine la mention « Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation sur le site internet dédié au projet. ». (voir photos 3 et 4).

A même fins et requête que dessus, je soussigné certifie encore avoir joint par téléphone, le sept avril deux mille vingt-trois à 9 heures 30, la Mairie de Buxières les Mines ; La secrétaire ainsi déclarée m'a alors indiqué que l'affichage du projet objet des présentes avait été réalisé le 29 mars 2023.

Et, le douze avril deux mille vingt-trois, je recevais un courrier électronique de cette collectivité (« Mairie Buxières les mines [mairie-buxieres-les-mines@wanadoo.fr](mailto:mairie-buxieres-les-mines@wanadoo.fr) ») portant notamment le message suivant :

« Bonjour,

Voici en P.J. l'affiche déposée le 29 mars dernier et qui a été affichée le 29 mars sur le panneau situé « porte de la mairie ».

Vous en souhaitant bonne réception

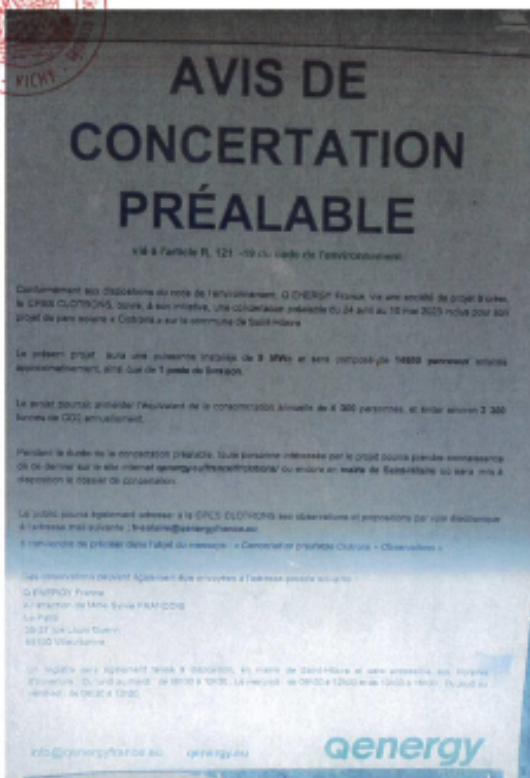
Cordialement. »

A cet envoi était joint un cliché du même avis que celui constaté en mairie de Saint Hilaire, sur lequel figurait en outre la mention « DEPOSE le 29 mars 2023 ». (photo 5).

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent acte sur DEUX feuilles, auquel j'ai annexé QUATRE clichés photographiques pris, annotés et imprimés par mes soins, ainsi que cliché joint à l'envoi de la Mairie de Buxières les Mines.



Plaf 1



2



3



4



DÉPOSÉ  
le 29 MARS 2023

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

visé à l'article R. 121 -19 du code de l'environnement



Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France, via une société de projet à créer, la CPES CLOTRONS, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du 24 avril au 10 mai 2023 inclus pour son projet de parc solaire « Clotrons » sur la commune de Saint-Hilaire.

Le présent projet aura une puissance installée de 8 MWc et sera composé de 14950 panneaux solaires approximativement, ainsi que de 1 poste de livraison.

Le projet pourrait alimenter l'équivalent de la consommation annuelle de 4 300 personnes, et éviter environ 2 300 tonnes de CO2 annuellement.

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier sur le site internet [qenergy.eu/france/fr/clotrons/](http://qenergy.eu/france/fr/clotrons/) ou encore en mairie de Saint-Hilaire où sera mis à disposition le dossier de concertation.

Le public pourra également adresser à la CPES CLOTRONS ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : [fr-solaire@qenergyfrance.eu](mailto:fr-solaire@qenergyfrance.eu)

Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable Clotrons – Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

Q ENERGY France  
A l'attention de Mme Sylvie FRANCOIS  
Le Patio  
35-37 rue Louis Guerin  
69100 Villeurbanne

Un registre sera également laissé à disposition, en mairie de Saint-Hilaire et sera accessible aux horaires d'ouverture : Du lundi au mardi : de 08h30 à 12h30 ; Le mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ; Du jeudi au vendredi : de 08h30 à 12h30.

[info@qenergyfrance.eu](mailto:info@qenergyfrance.eu) [qenergy.eu](http://qenergy.eu)

Photo

**Constat de publication de l'avis de concertation  
préalable sur le site internet du projet**



Z112304213.00

**EXPÉDITION**

**PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT**

**7 avril 2023**

**à la demande de Q ENERGY FRANCE**

**publication d'un avis de concertation préalable sur le site**

**<https://qenergy.eu/france/fr/projets/clotrons/>**



**Constat de publication du dossier de concertation préalable  
sur le site internet du projet**



Z112304218.00

**EXPÉDITION**

**PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT**

**20 avril 2023**

à la demande de Q ENERGY FRANCE

publication d'un dossier de concertation préalable sur le site

<https://qenergy.eu/france/fr/projets/clotrons/>



# Publication de l'avis de concertation préalable dans L'Aurore du Bourbonnais

## ANNONCES LÉGALES

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une SAS immatriculée au R.C.S. de CUSSET, dénommée Logistique Transport Interactif Moderne (LOGITIM), au capital de 5.000 €, ayant pour objet l'activité de logistique, dont le siège est 14 Route de la Bosse 03330 LOUROUX DE BOUBLE. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. La Société TRANSACTIONS INVESTISSEMENTS MONTGIRAUD (TIM), SAS au capital de 40.000 € sise 14 Route de la Bosse 03330 LOUROUX DE BOUBLE immatriculée au RCS de CUSSET sous le n° 892 651 209 est nommée Présidente.

Pour avis.

18790

### CLÔTURE DE LIQUIDATION LA VIE EN ROSE

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 8 000 €  
Siège social 7 rue de la Fontaine  
03100 MONTLUÇON  
siège de liquidation

61 rue des Anciens Domaines  
03410 DOMERAT  
432 226 470 RCS MONTLUÇON  
L'AGO du 03/03/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à Mme Barbara VEDEAU demeurant 61, rue des Anciens Domaines 03410 DOMERAT liquidateur, et déchargé cette dernière de son mandat, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du TC de MONTLUÇON où mention en sera faite audit RCS.

18797

### SCP HUGUET-BARGE-CAISERMAN-FUZET, Avocats 24, avenue de Vichy 03300 CUSSET (TEL. 04.70.98.57.61) VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le **MERCREDI 10 MAI 2023 à 14 HEURES**, au TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CUSSET (03), Pôle Civil 8 Rue Wilson, **EN UN LOT**

Un bien immobilier à FERRIÈRES SUR SICHON (03250),  
2 et 3 Place Joseph Riaux – Le Bourg de 3a 21ca  
Cadastré section AP n°327, AP n°328 et AP N°410

(Occupée)

**MISE À PRIX.....12.000 EUROS**  
Frais en sus

Enchères par ministère d'avocat.  
**Visite le VENDREDI 14 AVRIL 2023 à 14 HEURES 30** par la SCP H8, Commissaires de Justice à THIERS, (Tel. 04.73.80.20.38).  
Rendez-vous sur place.

Il sera ici rappelé pour les besoins de la publicité légale, que la vente forcée ne peut faire l'objet d'un renvoi qu'en cas de force majeure ou sur la demande de la commission de surendettement tel que mentionné à l'article R322-28 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CUSSET et à la SCP HUGUET BARGE CAISERMAN FUZET  
**18794**



### LES PETITS MOTS Société par actions simplifiée au capital de 2000 euros

Siège social : 65 Avenue DES MARTYRS,  
03410 DOMERAT 949188460  
RCS de Montluçon

### AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une décision en date du 20 mars 2023, l'associé unique a décidé de supprimer de l'objet social l'activité de vente de produits à base de CBD et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.  
Mention sera portée au RCS de Montluçon.

Pour avis  
Le Président

18802

### AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Société Q Energy France  
REY Axelle - Cheffe de Projets Solaires  
PIEGAY Gaëlle  
Chargée d'affaires environnement  
fr-solaire@qenergyfrance.eu  
La concertation préalable sur le projet de centrale photovoltaïque au sol « Clotrons », situé à l'est de la commune de Saint-Hilaire, aura lieu du 24 avril au 10 mai.

Un dossier de présentation du projet solaire ainsi qu'un registre sont tenus à disposition du public à compter du 24 avril en Mairie de Saint-Hilaire 03440, 1 Rue de la Poste.

Ces informations sont disponibles sur le site internet : <https://qenergy.eu/france/ft/clotrons/>

Vous êtes également invités à venir prendre connaissance de ce projet lors de la permanence publique qui aura lieu le 2 mai de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30 en

Mairie de Saint- Hilaire, 03440, 1 rue de la Poste.  
**18803**



### SCEA PGM DÉVELOPPEMENT

Société Civile en liquidation  
au capital de 16 000 €  
Siège social : « Les Martins »  
03140 BARBERIER  
RCS CUSSET : 437 626 773

### AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 31/01/2023 a :  
- décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/01/2023 et sa mise en liquidation amiable,  
- nommé en qualité de liquidateurs M. Marc PERRIN demeurant « Les Collins » 03500 BAYET et M. Guy PERRIN demeurant « Gouzolle » 03500 BAYET,  
- fixé le siège de liquidation « Les Martins » - 03140 BARBERIER, adresse où toute correspondance, actes et documents concernant la liquidation devront être adressés.

Dépôt des actes au Greffe TC de Cusset.  
Pour avis

18804

### COMPAGNIE D'ENTREPRISE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE

Société par actions simplifiée  
au capital de 385 200 euros  
Siège social : Rue Hermann Gebauer  
ZA Les Petits Vernats - 03000 AVERMES  
778 120 097 RCS CUSSET

### POUR AVIS

En application des articles L. 441-16 a) et L.470-2 du code de commerce, une amende de 43 000 € a été prononcée par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes à l'encontre de la société COMPAGNIE ENTREPRISE MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE pour des retards dans le paiement des factures de ses fournisseurs. La constatation de ces retards a été effectuée par les services de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'une enquête lancée par la DGCCR sur le respect des règles du code de commerce en matière de délais de paiement.

18805

### MONTAGES, CABLAGES ET AUTOMATISMES

Société par actions simplifiée  
au capital de 38 500 euros  
Siège social : Rue Hermann Gebauer  
ZA Les Petits Vernats

# Publication de l'avis de concertation préalable dans Montagne Centre

22 VENDREDI 21 MARS 2023 LA MONTAGNE

## Avis d'obsèques / Annonces classées

**AVERMES**  
Mme JACQUET, son épouse ;  
Mme GRARD, sa mère ;  
Mlle LANCERY, sa fille,  
Ainsi que toute la famille  
ont le désir de vous faire part du décès de  
**Monsieur Frédéric JACQUET**  
survenu à l'âge de 56 ans.  
Les obsèques auront lieu le **samedi 1<sup>er</sup> avril 2023, à 9 heures**, en l'église Saint-Pierre d'Yzeure.  
Pas de fleurs reçues.  
PF Allier, Moulins (04.70.44.09.52).  
8338217

**CÉRELLY — NÈRES-LES-BAINS**  
Mme Marie-Madeleine LARTIGAUD,  
son épouse ;  
Jean-Philippe LARTIGAUD,  
Elizabeth et Serge LOUIS,  
ses enfants ;  
Ses petits-enfants et son arrière-petite-fille,  
ont le désir de vous faire part du décès de  
**Monsieur Michel LARTIGAUD**  
La crémation aura lieu le **lundi 3 avril 2023, à 16 heures**, au crématorium de Montluçon-Dominé.  
●  
La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine, ainsi que ses aides-soignantes à domicile pour leur dévouement.  
PF Touchery/Vic Esclapart, Montluçon.  
8338217

**YZEURE — SAINT-BONNET-FRANÇOIS MONTBEUGNY — CHEZY**  
Mme Jacqueline DUMONT, son épouse ;  
Véronique et David, Jordan,  
Laurent et Martine,  
ses enfants ;  
Michel, Christian, Nicole,  
ses frères et sa sœur ;  
André et Colette BONNIN,  
son beau-frère et sa belle-sœur ;  
Ses neveux et nièces ;  
Ainsi que toute la famille et les amis  
ont le désir de vous faire part du décès de  
**Monsieur Pierre DUMONT**  
survenu à l'âge de 76 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée le **lundi 3 avril 2023, à 15 heures**, en l'église Saint-Pierre d'Yzeure.  
M. DUMONT repose à la chambre funéraire d'Yzeure, 20, rue du regard.  
Cordialités sur ses registres.  
●  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Sophie Andet PF (04.70.20.88.64).  
8338210

### AVIS DE DÉCÈS

**AVIS DE DÉCÈS**  
**VICHY — MAILINTRAT**  
Jean SMEKTALA (†), son époux ;  
Valérie LEBLOUC et Noël SMEKTALA,  
ses enfants ;  
Christian GOURENYS ;  
Cécile et Albéric, ses petites-filles,  
Ainsi que toute la famille  
vous fait part du décès de  
**Madame Marie-Madeleine SMEKTALA**  
née BOUTTET  
Ses obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.  
Dobignon sœurs, Vichy.  
8338214

**AVIS DE DÉCÈS**  
**MOULINS — NYONS — LE CENDRE**  
La famille PETITJEAN  
vous fait part du décès de  
**Madame Denise PETITJEAN**  
survenue à l'âge de 86 ans.  
Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.  
PFC Moulins, services funéraires, Moulins.  
8338218

### MESSES ET ANNIVERSAIRES

**AVIS DE MESSE**  
**COGNAC-D'ALLIER**  
Une messe sera célébrée le **dimanche 2 avril 2023, à 11 heures**, en l'église de Cognac-d'Allier, à la mémoire de  
**Michel BELLINI**  
décédé le 7 mars, à Le Luc (Var).  
Cordialement sur www.demenstrerun.fr  
8338216

### REMERCIEMENTS

**DÉSERTINES**  
Mme Solange RESSOT, son épouse ;  
Ses filles ;  
Ainsi que toute la famille  
très touchée par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de  
**Monsieur Guy RESSOT**  
vous adressent leurs très sincères remerciements.  
8338213

**SAINTE-PIERRE (le Tremp)**  
Très sensible aux nombreuses marques de soutien, de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de  
**Raymonde DESCOUT**  
et dans l'impossibilité de répondre individuellement,  
Ses enfants, ses petits-enfants,  
Ainsi que toute la famille  
vous remercient d'avoir partagé leur peine en cette douloureuse circonstance.  
PF Aubourg, Evreux-Chembas.  
Cordialement sur www.demenstrerun.fr  
8338219

### ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur  
[www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com)  
**04.73.17.31.27**  
[legales@centrefrance.com](mailto:legales@centrefrance.com)  
Par comité préfectoral, votre journal est rattaché à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de l'Allier en vertu de l'arrêté en date du 23 novembre 2012. Merci à votre diffuseur et aux abonnés de la publication de ces annonces.

### AVIS D'ATTRIBUTION

  
**AVIS D'ATTRIBUTION**  
**SIVOM N°86 0306348**  
M. Jean-Christophe FROST  
Boulevard de Saint-Amand 63270 Couzay

Tel : 04 70 66 81 80  
mail : [securite@qenergy.fr](mailto:securite@qenergy.fr)  
8827 [securite@qenergy.fr](mailto:securite@qenergy.fr)  
**Objet :** la Société Météo France-Centre Allier a engagé une proposition de travaux sur l'année 2023. Cabinet de Météo (S) - Remerciement du client (S) le long de la RDM  
**Nature du marché :** Travaux  
**Posibilité relative**  
**Qualification PPI :** Principale : 452010 - Travaux de pose de canalisations  
**Attribution du marché**  
**Nature d'offre reçue :** 14  
**Date d'attribution :** 23/03/23  
**RECHERCHE :** 21 de son Honoraire 21e Honoraire, selon l'article 1164 du Règlement de l'Ordre  
Cordialement sur la publication  
Pour en savoir plus ou s'inscrire, aller sur <http://www.marche-public.fr>  
8613

### VIE DES SOCIÉTÉS

**SON BURE**  
Société Civile de Moyens  
au capital de 120 000 €  
Siège Social : 2 route de Moulins  
**REGIS SAINT-POURÇAIN-SUB-SOULE**  
**REGIS CITYAT 809 609 901**

**MODIFICATION DE LA GERANCE**  
Aux termes d'une AG en date du 02/04/2023, le collectif des associés a nommé administrateur de la société Météo France CENTRE ALLIER, dénommé 1 rue de la Vallée 63000 MOULINS, Monsieur Stéphane ROUILLON et nommé pour une durée indéterminée à compter du 02/04/2023 le gérant

### ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

**Société Q Energy France**  
**AVIS DE CONCERTATION PREALABLE**  
607 route - Chêne de France Lézards  
REGIS Cités - charge d'affaires environnement  
[travaux@qenergyfrance.com](mailto:travaux@qenergyfrance.com)  
La concertation préalable sur le projet de Centre photovoltaïque de sur et Dobson « site 1 » est de la commune de Saint-Hilaire, sous lieu de 24 603 m² de surface.  
Un dossier de concertation du projet est mis à disposition aux fins de consultation à disposition du public à compter du 24 avril en Mairie de Saint-Hilaire (0480), 1 rue de la Poste.  
Ce dossier est disponible sur le site internet : <http://www.qenergy.fr/avis/avis-concertation/>  
Vous pouvez également venir à votre prendre connaissance de ce projet lors de la concertation publique qui aura lieu le 2 mai de 10h à 18h et de 10h à 18h 30 en Mairie de Saint-Hilaire, 04800, 1 rue de la Poste.

Mettez vos annonces LEGALES  
pour vos Diffusions  
**NATIONALES**  
04 73 17 31 27 | [legales@centrefrance.com](mailto:legales@centrefrance.com)  
[www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com)

**LA MONTAGNE**  
Site Internet d'administration au capital de 200.000,00 €  
RCS de Clermont-Ferrand n° 508.202.518  
SIRET 888.200.518-000 10  
45, rue de l'Or Fougère - 63000 CLERMONT-FERRAND Cedex 3  
Téléphone 04.73.17.31.27  
N° TVA : FR48.888.200.518  
Président : M. Jean-Christophe FROST  
Directeur général : M. Jean-Christophe FROST  
Directeur de la publication : Mlle Sophie BOUILLON  
Directeur administratif : M. Stéphane ROUILLON  
Directeur éditorial : M. Bertrand VIGNERON  
Rédacteur : M. Bertrand VIGNERON  
N° IMPRIMERIE : 02025 04205 N° TVA : 21958550  
IMPRESSEUR : 027 46, rue Albert-Lévy - 63000 Clermont-Ferrand  
Remarque :  
1 - **PUBLICITE** (N°14) - 180/200 - Hebdomadaire, 48, rue de l'Or Fougère, 63000 Clermont-Ferrand Cedex 3  
2 - **Publicité économique** - 78 - 04.73.17.31.27  
3 - **Publicité automobile** - 78 - 04.73.17.31.27  
4 - **Publicité immobilière** - 78 - 04.73.17.31.27  
5 - **Publicité juridique** - 78 - 04.73.17.31.27  
6 - **Publicité commerciale** - 600 545 100, Boulevard Muret - 63 000 00 - 76773 Paris Cedex 18  
Publicité économique : 78 - 04.82.48.89.85  
ACPTD Centre-Allier



**qenergy**

**330 rue du Mourelet | ZI de Courtine | 84000 Avignon | France**  
**T 04 32 76 03 00 | F 04 90 39 08 68**  
**[fr-solaire@qenergyfrance.eu](mailto:fr-solaire@qenergyfrance.eu)**